

## Coup d'œil TVA

Quoi de neuf, Docteur ?



VO CONSULTING LUX SA  
Bureau d'expertise comptable

Le paysage TVA luxembourgeois est en plein remaniement : changement de taux, informatisation de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines. L'AED est occupée à prendre un sérieux tournant, imprimant par là même une nouvelle tendance.

### 1. Modification du taux de TVA

Pour notamment compenser la perte des recettes TVA due au changement de législation TVA en matière de localisation des services électroniques, le gouvernement luxembourgeois a émis le souhait d'augmenter ses taux de TVA de la manière suivante :

Ancien taux	Nouveau taux
15%	17%
12%	14%
6%	8%
3%	3%

Cette modification devrait, selon les dernières informations, survenir dans le courant de la fin d'année 2014.

### 2. Informatisation de l'AED

#### Dépôts électroniques

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les sociétés soumises au dépôt de déclarations TVA périodiques & annuelles devront déposer ces déclarations obligatoirement par voie électronique. Une tolérance « papier » est octroyée aux sociétés ne déposant qu'une seule déclaration annuelle, sans périodiques.

#### FAIA

L'AED est en droit de réclamer le FAIA, pour Fichier d'Audit Informatisé de l'AED, obtenant de la sorte toute une kyrielle d'informations comptables & de gestion sur votre société.

Ce fichier FAIA est à extraire de votre logiciel comptable, et devrait être utilisé par l'AED pour contrôler électroniquement votre déclaration.

### 3. Contrôles sur place

Depuis quelque temps, nous constatons une augmentation du nombre de contrôles TVA « sur place », et avons noté la création au sein de l'AED d'un service « anti-fraude », signes que l'Administration TVA tend à renforcer son mode de fonctionnement.